



# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement R 227-2024, qui a pour objet de modifier l'article 55 du règlement numéro R 200-2020 afin de modifier le coût du permis d'autorisation pour l'élevage de poules pondeuses et de faire également la modification dans le règlement numéro R 192-2019 article 5.2.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 227-2024;

**QUE** le règlement R 227-2024 a pour objet de modifier l'article 55 du règlement numéro R 200-2020 afin de modifier le coût du permis d'autorisation pour l'élevage de poules pondeuses et de faire également la modification dans le règlement numéro R 192-2019 article 5.2.;

**QUE** ce règlement a une importance pour la Municipalité, plus particulièrement pour ceux faisant l'élevage de poules pondeuses sur les zones définies dans le règlement régissant la garde et l'élevage de poules pondeuses numéro R 200-2020.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 juillet 2024, jour de sa publication;

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2024

*Claudie Levasseur*

Claudie Levasseur  
Directrice générale et greffière-trésorière

